

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P₂O₅ : 0,21 %

Potassium K₂O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

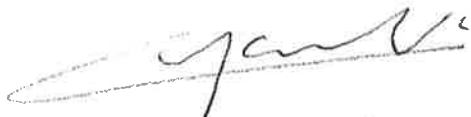
Azote total N : 0,3 %

Phosphore P₂O₅ : 0,06 %

Potassium K₂O : 0,4 %

Monsieur DAILLY CHRISTIAN
Exploitant agricole de la société EPR DAILLY ROUGEGRÈZ
Adresse : 21 bis rue du château d'eau
RD 630 BEAUVAL
Fait à Beauval
Le : 28/04/2017

Signature



Bertrand NOUSSET giron JERL ST Barthélemy

**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, **Bertrand NOUSSET**, exploitant agricole à **CHEVILLY** dont
le siège d'exploitation est situé **395 rue de la Mandelle, les Chapelles, CHEVILLY**.

Déclare souhaiter intégrer **348,50**ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-
produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de
déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation
des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront
dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P_2O_5 : 0,21 %

Potassium K_2O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P_2O_5 : 0,06 %

Potassium K_2O : 0,4 %

Monsieur RAUSSE J
Exploitant agricole de la société EURL ST Barthélemy
Adresse : 335, rue de la Nouvelle
45520 CHEVILLE
Fait à CHEVILLE
Le : 12/05/16

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, Denis SAVOURE , exploitant agricole à CHEVILLY dont
le siège d'exploitation est situé Hameau de Nonchene , CHEVILLY

Déclare souhaiter intégrer 218,50 ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P₂O₅ : 0,21 %

Potassium K₂O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P₂O₅ : 0,06 %

Potassium K₂O : 0,4 %

Monsieur *Savoire Denis*
Exploitant agricole de la société *S.C.E.A. Paillet*
Adresse : *Handière*
..... *46520 chévilley*
Fait à *Villiers*
Le : *15 Mai 2017*

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, *Stéphane NOUVELLOU*, exploitant agricole à *CHEVILLY* dont le siège d'exploitation est situé *Hameau les Francs, CHEVILLY*.

Déclare souhaiter intégrer *134,50* ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P₂O₅ : 0,21 %

Potassium K₂O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P₂O₅ : 0,06 %

Potassium K₂O : 0,4 %

Monsieur ~~.....~~ *Novelleux Stéphane*
Exploitant agricole de la société *SCEA Les Francs*
Adresse : *Ferme Les Francs*
45520 Chevilly
Fait à *Chevilly*
Le : *29 Mai 2017*

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, Benoit GAUJARD, exploitant agricole à VENNECY dont
le siège d'exploitation est situé 71 rue de l'Etoile du Nord VENNECY

Déclare souhaiter intégrer 185,34 ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P₂O₅ : 0,21 %

Potassium K₂O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P₂O₅ : 0,06 %

Potassium K₂O : 0,4 %

Monsieur GAUJARD
Exploitant agricole de la société SCEA BENOIT GAUJARD
Adresse : 71 Rue de L'Esle
45760 VENNECY
Fait à Venncy
Le : 24/05/19

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, Jérôme HALLEIN , exploitant agricole à MARIIGNY LES USAGES dont le siège d'exploitation est situé 825 rue de la Touche, Lignerolle MARIIGNY LES USAGES

Déclare souhaiter intégrer 47,67 ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

le 5/05/2017 à Mariigny les
Usages

